



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 22 mars 2018

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins ;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De Oliveira, Antoine
Vesque, conseillers ;
Alain Kremer, secrétaire communal ;

1. *Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal*

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. *Approbation d'un crédit supplémentaire*

Suivant décision du conseil communal, le plan de gestion 2018 pour la propriété forestière a été reportée à la prochaine séance de sorte que les crédits budgétaires relatifs au plan de gestion ne figuraient pas au budget de l'exercice 2018.

Par conséquent, le conseil communal décide à l'unanimité des voix de voter un crédit supplémentaire de 26.550 € et de l'imputer à l'exercice budgétaire 2018 aux différents articles budgétaires relatifs à la gestion de la propriété forestière.

3. *Approbation du plan de gestion 2018 pour la propriété forestière de la commune de Reisdorf*

- Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le plan de gestion 2018 pour la propriété forestière de la commune de Reisdorf renseignant des investissements de 109.600 € et des recettes au montant de 95.650 €.
- Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le plan de gestion HF (hors forêt) 2018 pour la propriété forestière de la commune de Reisdorf renseignant des investissements de 12.600 €.

4. *Renouvellement des commissions consultatives communales :*

a) **Commission de la jeunesse et du sport**

Le conseil communal n'a pas reçu le minimum de candidatures requises permettant la formation d'une commission de la jeunesse et du sport.

b) **Membres suppléants pour la commission d'intégration**

Suivant résultat du vote secret, le conseil communal décide de désigner comme membres suppléants, les personnes ci-après :
Daniel MANDER et Patrik NIPPERTS

c) **Allocations de jetons de présence aux membres des commissions consultatives communales**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'allouer un jeton de présence de 3 € (NI 100) par réunion aux membres des commissions consultatives communales.

5. *Approbation de deux cessions gratuites*

- a) Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver un compromis concernant une cession gratuite d'une parcelle par Monsieur Sead CEMAN à la commune de Reisdorf. La parcelle en question sise au lieu-dit « An der Ee » à Reisdorf a une contenance de 39 CA.
- b) Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver un compromis concernant une cession gratuite d'une parcelle par la famille HIENTGEN-CLEMENT à la commune de Reisdorf. La parcelle en question sise au lieu-dit « An der Ee » à Reisdorf a une contenance de 23 CA.

6. Approbation de deux morcellements

- a) Suite à la demande de Monsieur Sead CEMAN, le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver le morcellement d'une parcelle de 10 A 2 CA sise au lieu-dit « An der Ee » à Reisdorf en deux unités égales de 5 A 1 Ca.
- b) Suite à la demande de la société Our BB sàrl., le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver le morcellement d'une parcelle de 7 A 59 CA sise au lieu-dit « Hinter dem Dorf » à Hoesdorf en deux unités distinctes de 3 A 66 Ca et de 3 A 93 Ca.

7. Décision de principe de contracter un emprunt

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de contracter un emprunt de 2.000.000 € et ordonne au collège échevinal de demander des offres auprès des instituts financiers luxembourgeois.

8. Accord de principe pour soutenir un projet régional garantissant la fourniture en eau potable

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de donner son accord de principe à l'élaboration d'une étude dans le cadre d'un projet régional garantissant la fourniture en eau potable.

9. Changement d'un poste d'employé privé en poste d'employé communal

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de changer un poste d'employé privé à degré d'occupation de 80% en poste d'employé communal – groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif à degré d'occupation de 100%.

10. Diverses allocations de subsides extraordinaires

Le conseil communal décide à l'unanimité de ses voix d'allouer un subside extraordinaire aux associations ci-après :

- Nordlicht TV	700 €
- CIS Reisdorf (Jugendsektion)	3.000 €
- Luxembourg Air Rescue	100 €
- FLEK Lëtzebuerg	100 €
- Association Luxembourgeoise Alzheimer	100 €
- Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	100 €

11. Approbation d'une demande de concession pour une case au columbarium du cimetière de Reisdorf

Suite à la demande de Monsieur Nikolaus Müller, le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'accorder une concession pour une case au columbarium du cimetière de Reisdorf pour une durée de 30 ans au prix unique de 1.000 €.